

SAVOIR NAGER

jeudi 31 mars 2016, par [Barbara STRBA](#)

Le Savoir Nager est à valider en cours de cycle 3.

Les élèves qui en sont capables le valideront donc en CM1 ou en CM2.

L'enseignant chargé du CM2 fera remonter par l'intermédiaire du CPC EPS les résultats au collège de secteur à l'aide du document à télécharger ci-dessous.

Vous trouverez en documents joints :

- le descriptif du savoir nager
- la feuille collective de résultat à transmettre au collège
- l'attestation individuelle à donner aux élèves

Voir en ligne : [Le Bulletin Officiel de juillet 2015 sur le Savoir Nager](#)